

*Factrices, facteurs, agents des PIC, préparateurs, manuts, chauffeurs, services arrières....*

## PLIS ÉLECTORAUX : EXIGEONS UNE JUSTE COMPENSATION !

La CGT et les factrices, facteurs, agents des PIC, préparateurs, manuts, chauffeurs, services arrières.... exigent des compensations pour toutes celles et ceux qui interviennent sur l'acheminement, le traitement et la distribution des plis électoraux, une mission de service public à part entière pour lequel l'état rémunère La Poste.

Quoiqu'en disent la BSCC et les directions locales ce travail représente une charge de travail supplémentaire qui doit être rémunérée. Déjà dans de nombreux endroits des salariés se mobilisent avec la CGT, des négociations sont en cours pour exiger la reconnaissance du travail, le respect des congés et des repos de cycle pendant les scrutins présidentiels et législatifs.

**Toutes et tous on a bossé pendant la pandémie, nous assumons de nouveaux services et de nouvelles missions tous les jours.... Nous exigeons d'avoir une vraie reconnaissance de notre travail !**

Cela passe par une augmentation générale des salaires. La CGT propose un salaire de base minimum au niveau du Smic réévalué à 2 000 € brut et la reconnaissance des qualifications.

L'heure est à l'élargissement de ces mobilisations pour gagner.

**TOUS ENSEMBLE**  
réunissons-nous pour débattre  
et construire nos revendications  
et décider de l'action collective.

**Le 17 MARS,**

**TOUS MOBILISÉS POUR DE MEILLEURS SALAIRES  
ET UNE HAUSSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT.**

### La CGT propose:

- ▶ Une rémunération forfaitaire de base de 150 euros pour chaque tour de scrutin pour toutes et tous – les factrices et les facteurs, les personnels des PIC, pour tous les services arrières (cabine, manuts, préparateurs, chauffeurs,...),
- ▶ En plus, pour la distribution, 1 heure supplémentaire de RC (payée ou rendue) pour 30 plis distribués,
- ▶ Aucune sécabilité à la distribution les semaines de scrutin,
- ▶ La prise en compte dans le temps de travail des nouvelles activités et travaux supplémentaires,
- ▶ Le respect de la prise des jours de congés et des repos de cycle,

**SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION !**

